

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er juin 2010.

Section du dépôt légal



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

Ciible

CII à l'écoute

Le Scribe

infOIIQ

Le Journal

mars/avril 2008 vol. 5, n^o 4

Choisissez votre numéro

LE JOURNAL

PUBLICATION OFFICIELLE DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS DU QUÉBEC

Table des matières

Actualités professionnelles

- [Éditorial : Le recours aux agences de personnel de soins : privatisation, concurrence déloyale ou nouvelle liberté professionnelle?](#)
- [L'évaluation des troubles mentaux \(projet de loi n^o 50\)](#)
- [Colloque des CII](#)
- [Rappel – Inscription au Tableau 2008-2009](#)
- [La Semaine de l'infirmière du 11 au 17 mai 2008](#)
- [Au boulot : OUI ou NON?](#)
- [Une première à l'OIIQ](#)
- [Un partenaire généreux!](#)
- [On valorise la profession d'infirmière!](#)
- [En toute assurance](#)
- [Chronique jeunesse : La rétention des jeunes dans le réseau public : une solution à la rareté des ressources!](#)
- [Une Florence honorée par le *Sélection du Reader's Digest*](#)
- [« Loi 90 » : le partage d'activités, ça continue...](#)
- [Chronique CII : La rareté de l'expertise infirmière au CSSS de Jonquière](#)
- [Comment améliorer la qualité de la pratique clinique en première ligne](#)
- [Le mystère Alzheimer](#)

Du siège social

- [Comités de l'OIIQ : votre expertise mise à profit](#)
- [Présidente du Congrès 2008](#)
- [Comité jeunesse : une nouvelle vitrine sur le site de l'OIIQ](#)
- [Appel de communication](#)
- [Chronique déonto : Précisions sur l'achat et la vente de vaccins par les infirmières](#)

Maillage

- [Congrès 2009 : Le SIDIIEF sous le charme de Marrakech](#)



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril 2008, Vol. 5 No 4

[< retour à la table des matières](#)

Éditorial

Le recours aux agences de personnel de soins : privatisation, concurrence déloyale ou nouvelle liberté professionnelle?

La présence d'agences de personnel sur le marché des soins de santé n'est pas nouvelle. Durant les années 1980, elles avaient connu une période prospère qui s'est résorbée durant la décennie suivante en raison du virage ambulatoire et de la fermeture d'hôpitaux qui ont laissé des milliers de jeunes infirmières sans emploi. La pénurie consécutive aux départs à la retraite et celle qui s'annonce pour les quinze prochaines années laissent présager pour les agences des affaires florissantes. En effet, en période de pénurie, des infirmières saisissent l'occasion d'échapper à certaines contraintes liées aux conditions de travail du secteur public pour faire carrière au sein d'agences privées. À ces dernières s'ajoutent de nouvelles retraitées du secteur public qui peuvent être tentées d'offrir leurs services à ces agences mais à leurs conditions, par exemple, sans avoir à travailler les fins de semaine. Plusieurs groupes d'infirmières ont manifesté leur inquiétude face à l'accélération d'une tendance marquée par le passage d'infirmières du secteur public vers des employeurs du secteur privé. L'Ordre partage cette inquiétude.



Gyslaine Desrosiers

Disons les choses clairement, une polarisation s'installe. L'abandon du secteur public par certaines infirmières pourrait être assimilé à un manque de loyauté. Quant aux agences, certains considèrent que la vente de leurs services constitue une forme de privatisation du secteur public et que leur concurrence ne devrait pas être tolérée. Toutefois, si l'on regarde le phénomène d'un autre angle, les infirmières, en général, sont heureuses de constater que le marché du travail leur permet une diversité de choix professionnels et une mobilité à l'échelle nationale et internationale.

Quelle est l'ampleur du phénomène?

Selon *La Presse* du 3 janvier 2008, la demande pour le personnel soignant d'agences privées aurait « explosé ». Plusieurs professionnelles et travailleuses de la santé (préposées aux bénéficiaires, ergothérapeutes, audiologistes-orthophonistes, pharmaciennes, infirmières, infirmières auxiliaires, etc.) offrent leurs services par le truchement d'agences privées plutôt que de chercher à être embauchées par un établissement de soins. Qu'en est-il exactement pour les infirmières?

Les statistiques de l'inscription au Tableau de l'Ordre indiquent que le nombre d'infirmières qui déclarent une agence comme employeur principal a doublé entre 2000 et 2007, passant de 1 060 à 1 924. Le phénomène demeure toutefois marginal, puisqu'il représente 2,9 % de l'ensemble des membres de notre profession et 3,5 % des infirmières du réseau public. De ce groupe, 85 % ont une formation collégiale et sont réparties presque uniformément dans tous les groupes d'âges de 25 à 64 ans. Un millier d'autres infirmières déclarent une agence comme deuxième employeur. Cette catégorie aussi est en hausse de 40 %.

Cette croissance est-elle plus marquée dans certaines régions? Oui. Quatre régions totalisent 83 % de cette partie de l'effectif. Il s'agit de Montréal (818), Laval (175), Laurentides(308) et Montérégie(303). Pour Montréal, la situation est particulièrement préoccupante car l'effectif de la région a diminué, passant de 21 991 infirmières en 2000-2001 à 21 610 en 2007, soit une perte nette de 381. Durant la même période, il y a eu à Montréal une augmentation importante du nombre d'infirmières recrutées par des agences, soit de 660 à 818. En octobre dernier, les médias ont souligné la situation critique qui prévaut à Montréal. En guise de comparaison, la Capitale-Nationale (Québec) a connu pendant cette période une croissance de son effectif, de 8 279 à 8 824, et comme on pouvait s'y attendre, cette région utilise peu les services des agences. Pénurie et agences semblent aller de pair.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux se dit très préoccupé par le phénomène de recours aux agences privées. Il a demandé à la doyenne de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, Francine Girard, de lui soumettre un

rapport à la fin de mars. L'analyse est complexe. Pourquoi une infirmière quitte-t-elle un emploi offrant des avantages sociaux, une sécurité d'emploi et un régime de retraite? Quels sont les taux horaires facturés par les agences aux établissements de soins? Si l'on tient compte des avantages sociaux, l'État fait-il une économie ou au contraire, gaspille-t-il les fonds publics au profit d'entreprises privées? Le recours aux agences privées doit-il être interdit ou alors les taux horaires pratiqués par les agences doivent-ils être réglementés? Peut-on laisser cohabiter des infirmières qui portent à bout de bras le secteur public et d'autres, parfois mieux rémunérées, sans responsabilité au plan collectif? Une contribution obligatoire sous forme d'un nombre d'heures minimal à faire dans le réseau public peut-elle être envisagée? L'intégration d'infirmières d'agences a-t-elle des répercussions sur la qualité des soins? Beaucoup de questions demeurent sans réponses présentement.

L'Ordre a demandé à la firme CROP de réaliser un sondage auprès des infirmières qui travaillent pour les agences afin de mieux comprendre les motifs de leur choix. Les résultats seront rendus publics au cours du mois de mars.

Un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel

La pénurie d'infirmières est une tendance générale dans tous les pays développés qui a permis l'amélioration des conditions de travail. La concurrence entre les provinces et les pays s'accroît pour recruter des professionnels de la santé. On a vu d'ailleurs les fédérations médicales du Québec obtenir un rattrapage de la rémunération des médecins par rapport aux autres provinces. Le Québec n'est pas un ghetto et les nouvelles générations sont beaucoup plus mobiles que les précédentes. Le véritable enjeu est de savoir comment le réseau public pourra rétablir des conditions de travail attrayantes pour les infirmières.

Les annonces publicitaires dans *Perspective infirmière*

La position de l'OIIQ par rapport aux agences privées de personnel a été critiquée par suite de la visibilité que ces agences obtiennent en achetant de la publicité dans le magazine *Perspective infirmière*. Ces espaces publicitaires signifient-ils que l'Ordre est favorable à l'essor de ces agences qui agissent comme sous-traitants de personnel dans le réseau public? Non, l'Ordre a toujours promu l'importance capitale de consolider le réseau public de soins.

Certains nous ont même demandé de renoncer aux annonces d'agences de personnel pour ne conserver que celles des établissements publics. Pour 2008, cela n'est tout simplement pas possible, puisque les contrats publicitaires sont signés, pour la plupart, un an à l'avance. Faudrait-il aussi éliminer de nos pages les annonceurs d'autres pays, tels que la Suisse, bannir les annonces de résidences privées de personnes âgées, celles des cliniques médicales, en somme, la publicité de toutes les organisations privées qui recherchent des infirmières? En plus de l'impact financier qu'une telle mesure entraînerait, la discrimination entre les employeurs potentiels apparaît éminemment délicate.

Le Bureau considère que chaque infirmière est libre de choisir son milieu de travail et qu'il n'est pas de son ressort d'entraver ou de stigmatiser les choix librement exercés par les membres de l'Ordre. En la matière, il estime qu'une certaine réserve s'impose. C'est pourquoi, étant donné que notre magazine est le seul qui soit destiné à l'ensemble des infirmières du Québec, pour l'instant, la politique publicitaire du magazine ne sera pas modifiée.

La présidente,

Gyslaine Desrosiers



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[< retour à la table des matières](#)

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

L'évaluation des troubles mentaux (projet de loi n° 50)

L'OIIQ exige des clarifications sur la formation requise

Au moment d'aller sous presse, l'Ordre se prépare à demander, en auditions publiques le 4 mars dernier, un amendement au projet de loi n° 50 afin de prévoir que l'évaluation des troubles mentaux soit conditionnelle à l'obligation pour une infirmière d'obtenir un certificat de spécialiste délivré par l'OIIQ, plutôt qu'une attestation qui s'inscrirait dans une formation continue. De toute évidence, cette activité pour les infirmières doit s'inscrire dans le cadre d'une pratique spécialisée, reconnue comme telle.

L'OIIQ a demandé que le texte législatif traduise le niveau de formation requis, soit l'exigence d'un diplôme universitaire de deuxième cycle. L'Ordre a insisté pour que la prescription législative soit sans équivoque sur ce niveau de compétence qui se fonde sur l'avis du comité d'experts, présidé par le D^r Jean-Bernard Trudeau, et sur le consensus des sept ordres professionnels directement concernés par le projet de loi n° 50.



Photo : Daniel Lessard

Collection Assemblée nationale

L'OIIQ était représenté par Gyslaine Desrosiers, présidente, Carole Mercier, secrétaire générale par intérim, M^e Hélène d'Anjou, avocate à la direction des services juridiques et France Laflamme, infirmière-conseil. Mme Desrosiers s'est dite heureuse que cette activité d'évaluer les troubles mentaux ou le retard mental puisse être réservée aux infirmières, en partage avec les médecins, les psychologues et les conseillers en orientation, ce qui favorisera une plus grande accessibilité aux personnes aux prises avec un problème de santé mentale qui, souvent, ne savent pas à quelle porte frapper.

« Toutefois, un diplôme de deuxième cycle avec spécialisation est justifié par la nécessité de protéger le public à l'égard d'une activité à haut risque, en garantissant un niveau de compétence comparable à celui des trois autres professionnels habilités à évaluer les troubles mentaux », a précisé Mme Desrosiers.

« Toutefois, un diplôme de deuxième cycle avec spécialisation est justifié par la nécessité de protéger le public à l'égard d'une activité à haut risque, en garantissant un niveau de compétence comparable à celui des trois autres professionnels habilités à évaluer les troubles mentaux », a précisé Mme Desrosiers.

La présidente de l'Ordre a fait valoir que la situation de l'infirmière se distingue effectivement de celle du psychologue et du conseiller en orientation. La formation qu'une infirmière devra compléter pour évaluer les troubles mentaux et le retard mental représente un écart important avec la formation initiale donnant accès au permis de l'Ordre, celle-ci étant de niveau collégial ou de premier cycle universitaire. « En effet, l'attestation d'études proposée dans le projet de loi s'inscrit dans une perspective de formation continue qui ne permettra pas aux infirmières d'atteindre le niveau de formation requis pour évaluer les troubles mentaux en toute sécurité », a tenu à préciser Mme Desrosiers.

L'évaluation des troubles mentaux est une activité à caractère diagnostique et représente un risque élevé de préjudice. La confirmation d'un trouble mental chez l'individu peut avoir des conséquences majeures sur l'exercice de ses droits et possiblement sur la perception d'autrui à son égard. Elle peut entraîner la perte du droit à la gestion de ses biens et même de sa personne, voire la perte de l'autorité parentale, d'où le sérieux de l'exigence de l'Ordre.

Comme vous le savez, en ce qui concerne les programmes de formation, huit universités québécoises offrent déjà un programme de deuxième cycle en sciences infirmières assorti d'une option en santé mentale/psychiatrie. Ces dernières ont affirmé leur intérêt à mettre sur pied un consortium leur permettant d'aménager la structure actuelle de leur maîtrise en soins infirmiers en y ajoutant une portion de soins spécialisés en santé mentale, laquelle comprendrait les éléments recommandés dans le rapport du comité d'experts. La certification de spécialiste aurait pour effet de favoriser la normalisation des programmes de formation en permettant d'intégrer l'évaluation des troubles mentaux dans le corpus de formation.

En permettant à l'infirmière de s'identifier comme spécialiste, la certification permet au public, aux employeurs et aux membres des équipes de soins de reconnaître d'emblée l'infirmière habilitée à identifier la présence de troubles mentaux ou d'un retard mental chez l'individu et d'intervenir à un niveau avancé auprès des personnes atteintes, en lien avec son rôle d'évaluation. La certification de spécialiste permet aussi à la population de mieux diriger sa demande de services professionnels vers l'infirmière habilitée. Enfin, soulignons que la modalité proposée par l'Ordre contribuerait à attirer des infirmières dans le domaine des soins psychiatriques.

Le projet de loi n° 50 s'inscrit dans la continuité de la « Loi 90 » et vise à définir un partage d'activités entre les professions du domaine de la santé mentale et des services sociaux, soit les psychologues, les travailleurs sociaux, les conseillers en orientation, les psycho-éducateurs, les ergothérapeutes, les médecins et les infirmières. L'Ordre estime à 4087 le nombre d'infirmières qui pratiquent dans ce domaine. Ce projet de loi présente également un cadre légal pour l'exercice de la psychothérapie. Le projet de loi n° 50 constitue donc une pièce législative très attendue puisqu'il répond à des besoins urgents de protection de personnes extrêmement vulnérables.

Vous pouvez consulter le mémoire de l'OIIQ, tel que déposé à la Commission parlementaire, sur le site Internet de l'Ordre à l'adresse www.oiiq.org/publications.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[← retour à la table des matières](#)

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

Colloque des CII

Pénurie infirmière : l'urgence de mieux utiliser les compétences professionnelles

La 13^e édition du Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (CII), qui se tiendra les **7 et 8 mai prochain** au Centre Mont-Royal de Montréal, aura pour thème « Pénurie infirmière : l'urgence de mieux utiliser les compétences professionnelles ». Bien que ce colloque s'adresse avant tout aux membres des CII et des commissions régionales infirmières, il vise aussi les membres des conseils d'administration, les directions des soins infirmiers, les directeurs généraux et les directeurs des ressources humaines.

L'année 2008 sera marquée par une recherche concertée de solutions visant à contrer la pénurie d'infirmières. Or, la pénurie pose la question cruciale de l'utilisation judicieuse des compétences de chacune des infirmières, des compétences requises pour répondre aux besoins de la population et pour leur permettre d'assumer leurs nouveaux rôles et responsabilités. Le Colloque des CII 2008 se veut un moment pour explorer des façons d'y arriver.

Programme sommaire

7 mai

- ▶ La transformation des rôles infirmiers : un défi pour toutes et chacune
- ▶ Recommandations de la présidente de la Table de concertation visant à répondre à la situation de la pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers
- ▶ Le plan thérapeutique infirmier : des expériences d'implantation

8 mai

- ▶ Stratégies d'attraction et de rétention
- ▶ Réorganisation du travail et développement des compétences infirmières
- ▶ Infirmière : soignante et chef d'équipe
- ▶ Comment travaillerons-nous dans 10 ans?

Le programme complet du colloque est disponible sur le Web de l'Ordre, à l'adresse www.oiiq.org, section « [Événements et formation](#) ».

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

Rappel – Inscription au Tableau 2008-2009

Alors que vous devez vous inscrire au Tableau de l'Ordre d'ici le 1^{er} avril, nous vous demandons de prendre quelques minutes pour vérifier si les données à votre dossier correspondent à votre situation actuelle et pour répondre aux questions de nature légale. Votre collaboration est précieuse!



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

La Semaine de l'infirmière du 11 au 17 mai 2008

Cette année, la Semaine de l'infirmière se tiendra du 11 au 17 mai. Voilà une occasion particulière de faire valoir la contribution des infirmières dans les milieux de soins et l'Ordre invite l'ensemble des infirmières à souligner l'événement dans leurs organisations respectives.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

Au boulot : OUI ou NON?

Les infirmières de la grande région de Montréal sont invitées à participer activement à une vaste recherche sur la présence au travail en cas de pandémie. L'OIIQ appuie cette étude réalisée par des chercheurs de l'Université McGill et de l'Université de Montréal. Nous encourageons tous les membres de l'Ordre qui travaillent sur l'île de Montréal à répondre au questionnaire. Une promotion à cet effet est insérée avec votre *Journal* et votre revue *Perspective infirmière*. Les résultats seront dévoilés publiquement à une date ultérieure. C'est à suivre!



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec



CHERCHER DANS LE SITE

OK

NOUS JOINDRE

ABONNEZ-VOUS !

SITES DE RÉFÉRENCE

SECTION MEMBRES

Être infirmière
au Québec

OIIQ

Événements et
formation

Services

Salle de presse
et publications

Prix, bourses
et distinctions

Les Ordres
régionaux

DSI CII
CIR

Comité jeunesse

[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

Une première à l'OIIQ

Pour la première fois de son histoire, l'OIIQ compte dans ses rangs plus de 70 000 membres... Cette première est survenue le 4 janvier dernier, alors que de nouveaux membres se sont inscrits au Tableau. Concrètement, au moment d'écrire ces lignes, il y avait 70 070 infirmières, membres en règle de l'Ordre. Malgré les grands besoins en main-d'œuvre que l'on connaît, il s'agit là d'un moment historique pour la profession!



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

Un partenaire généreux!

De sa propre initiative, notre partenaire **TD Meloche Monnex** a augmenté le montant de la commandite qu'il verse pour le Prix Florence... Ainsi, il versera **dès cette année 17 500 \$ au lieu du montant réclamé, soit 15 000 \$**. L'assureur québécois souhaite, par ce geste généreux, soutenir davantage la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) à l'occasion de son vingtième anniversaire et témoigner ainsi de son intérêt à appuyer la Fondation dans l'avenir. Rappelons que les Prix Florence sont remis dans le cadre de la Soirée Inspiration de l'Ordre, qui aura lieu le mercredi soir 7 mai prochain. Tous les profits de cette soirée sont versés à la FRESIQ.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

On valorise la profession d'infirmière!

Au cours de l'année 2007, l'OIIQ, par l'entremise de son Comité jeunesse et de ses ordres régionaux, a participé à plus de 30 journées carrières organisées par les établissements d'enseignement de niveaux secondaires III, IV et V ainsi qu'au Salon Éducation Formation Carrière de Montréal et au Salon Éducation Emploi de Québec. C'est près de 10 000 jeunes qui ont été rejoints et qui ont entendu parler de la profession d'infirmière et de ses nombreuses possibilités de carrières. On peut espérer qu'il n'y a rien de mieux qu'un contact personnalisé pour sensibiliser et peut-être développer l'intérêt de ces jeunes envers notre profession.



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec



CHERCHER DANS LE SITE

OK

NOUS JOINDRE

ABONNEZ-VOUS !

SITES DE RÉFÉRENCE

SECTION MEMBRES

Être infirmière
au Québec

OIIQ

Événements et
formation

Services

Salle de presse
et publications

Prix, bourses
et distinctions

Les Ordres
régionaux

DSI CII
CIR

Comité jeunesse

[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

En toute assurance

Vous désirez en savoir plus sur le programme d'assurance responsabilité professionnelle que nous avons négocié pour vous avec La Capitale assurances générales? Vous n'avez qu'à visiter le site Internet de l'Ordre et à cliquer sur « [Programme d'assurance responsabilité professionnelle](#) ». Vous aurez toutes les informations dont vous avez besoin : activités assurées, frais de défense et d'assistance légale, limites d'assurance, etc. Vous pouvez aussi communiquer avec La Capitale au 1 800 644-0607.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[< retour à la table des matières](#)

La rétention des jeunes dans le réseau public : une solution à la rareté des ressources!



Devant le phénomène de la pénurie d'infirmières, il vient un temps où l'on doit se poser les vraies questions. Certes, des questions qui permettront de comprendre les enjeux mais surtout des questions qui feront progresser les débats pour nous diriger vers d'autres solutions. À ce propos, j'en pose une aujourd'hui : pourquoi les agences privées attirent-elles de plus en plus la relève infirmière? Pourquoi ces jeunes infirmières ne demeurent-elles pas dans le réseau public?

Cette nouvelle réalité préoccupe beaucoup le Comité jeunesse. Selon des témoignages recueillis auprès de plusieurs jeunes, ces derniers remettent leur démission à l'établissement public, se font embaucher par les agences privées et reviennent travailler dans le même établissement et parfois sur la même unité de soins. Pourquoi donc ces infirmières ne sont-elles pas restées en poste dans le réseau public?

Les jeunes sont aussi soucieux de leur employabilité. Ils désirent plus d'argent et aussi plus de latitude pour améliorer leur qualité de vie.

La réalité du système public de santé rattrape rapidement plusieurs infirmières qui y découvrent et y vivent les horaires de travail exténuants, les heures supplémentaires en nombre excessif, la rémunération moindre qu'au privé ainsi que le manque de reconnaissance de leurs compétences. Les jeunes sont aussi soucieux de leur employabilité; ils désirent plus d'argent et aussi plus de latitude pour améliorer leur qualité de vie. Ils sont donc en mesure de comparer et d'apprécier les conditions alléchantes offertes par certaines agences privées.

Depuis des années, nous parlons des valeurs des jeunes et de ce qui les attire dans la profession infirmière. Nous parlons de leur besoin de liberté, de leur désir d'autonomie et de leur recherche d'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Alors pourquoi les milieux de soins ne s'adaptent-ils pas à ces nouvelles réalités pour attirer davantage les jeunes et surtout les retenir dans leur organisation? Pourquoi ne réussit-on pas à reconnaître leurs compétences à leur juste valeur?

La rareté des ressources infirmières nuit de plus en plus à la qualité des soins infirmiers et met en péril l'accès aux soins dans plusieurs domaines. À notre avis, l'utilisation des infirmières provenant d'agences privées est une solution à court terme pour répondre à la demande de soins, mais cette façon de gérer le manque de ressources est loin de favoriser le développement professionnel des infirmières à son plein potentiel. On peut toutefois observer que certains établissements ont un meilleur taux de rétention de leurs infirmières. Les jeunes y restent. Pourquoi? Serait-ce parce qu'on y retrouve entre autres la possibilité de se développer professionnellement et personnellement : mesures de conciliation travail-famille et travail-études, formation continue intégrée à l'horaire régulier, inconvénients des horaires de travail partagés par toutes les générations, permettant aux novices d'être guidées et soutenues et ce, en tout temps? Serait-ce parce que les jeunes infirmières peuvent y jouer pleinement leur rôle de façon autonome et en concordance avec les connaissances acquises dans le cadre de leur formation?

Si de telles pratiques de gestion existent et portent fruit, pourquoi ne pas s'en inspirer partout au Québec et investir en ce sens? Qu'attendent nos décideurs pour garder la relève infirmière dans le réseau public?



Photo : Sylvain Légaré

Julie Poirier
Présidente du Comité jeunesse de l'OIIQ



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

Une Florence honorée par le *Sélection du Reader's Digest*

En janvier dernier, le magazine *Sélection du Reader's Digest* a nommé Pauline Clermont, une infirmière de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, « Héros de l'année 2007 », comme l'ont été Hubert Reeves et Chloé Sainte-Marie. Le magazine lui a décerné cet honneur, entre autres, pour sa lutte contre le VIH-Sida. Cette prestigieuse nomination s'ajoute aux autres prix qu'elle a remportés en 2007.

Récipiendaire du prix Florence en promotion de la santé décerné par l'OIIQ en 2007, Pauline Clermont est un modèle pour toute personne qui rêve d'un monde plus tolérant, plus solidaire et plus juste. Après avoir travaillé 11 ans dans divers secteurs de soins cliniques, elle a fait le saut en santé communautaire et a acquis une expertise dans le domaine du VIH-Sida.

Pauline Clermont s'est également distinguée avec le projet Pikatemps, pour lequel elle a remporté le prix régional Innovation Clinique 3M dans l'Abitibi-Témiscamingue, également en 2007. Pikatemps repose sur le travail d'intervenants de différents milieux qui ont pour objectif d'offrir des services, de l'information et de l'aide aux jeunes de la rue, aux utilisateurs de drogues par injection et aux travailleuses du sexe. « Je n'ai pas à juger les gens. Si j'avais leur histoire, je serais peut-être pire qu'eux! », admet-elle.

Pauline Clermont, une infirmière de cœur, mérite tous ces honneurs!

Félicitations encore!



Photo : Mathieu Dupuis

Pauline Clermont



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[< retour à la table des matières](#)

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

« Loi 90 » : le partage d'activités, ça continue...

L'OIIQ et l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

À la suite des travaux effectués en collaboration avec les représentants de l'Ordre des technologistes médicaux du Québec et de l'Office des professions du Québec (OPQ), le Bureau de l'Ordre vient d'adopter, en vertu de l'article 94 h) du *Code des professions*, un projet de règlement qui autorisera les technologistes médicaux à **introduire un cathéter à des fins de prélèvement** dans une ouverture artificielle du corps humain :

- ▶ par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux;
- ▶ par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

Pour pouvoir exercer ces activités professionnelles, le technologiste devra respecter certaines conditions, dont celle d'être titulaire d'une attestation délivrée par son ordre professionnel : avoir réussi une formation théorique et pratique et avoir exercé avec succès ces activités sous la supervision immédiate, entre autres, d'une infirmière.

Mentionnons que ces activités pourront être exercées par un technologiste dans certains lieux, s'il a accès en tout temps à un médecin, une infirmière ou un inhalothérapeute, et si l'état de santé du patient n'est pas en phase critique ou aiguë et que ce dernier est autonome dans ses soins de stomie.

L'OIIQ a donc soumis ce projet de règlement à l'OPQ pour examen. Il sera par la suite, à titre de projet, publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

L'OIIQ et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Dans le cadre d'une consultation menée par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec auprès des ordres professionnels concernés par l'administration des médicaments faisant l'objet d'une ordonnance, le Bureau de l'OIIQ a réagi favorablement à l'effet que les ergothérapeutes pourraient administrer des médicaments par voie topique ou orale dans des contextes particuliers :

- ▶ dans le cadre des interventions d'ergothérapie reliées aux plaies, par exemple la mobilisation d'articulations et les orthèses;
- ▶ dans le cadre de l'évaluation des habiletés fonctionnelles d'une personne ou d'entraînement à l'autonomie, par exemple l'évaluation de la déglutition ou l'enseignement à l'autoadministration des médicaments.

L'OIIQ ne voit pas de difficulté à ce que cette autorisation soit accordée car ce serait pour l'ergothérapeute un moyen lui permettant d'intervenir plus efficacement auprès de ses patients dans le respect de la finalité de son champ d'exercice professionnel. On pourrait ainsi régulariser et encadrer des pratiques déjà courantes.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[< retour à la table des matières](#)

La rareté de l'expertise infirmière au CSSS de Jonquière



La pénurie d'infirmières est vécue différemment dans notre organisation comparativement aux grands centres et se traduit particulièrement par une pénurie d'expertise.

En effet, dans notre région, nous avons la chance d'avoir quatre collèges et une université, qui forment annuellement un bassin important de candidates à l'exercice de la profession (CEPI). De plus, afin d'avoir un partage équitable d'effectifs infirmiers en nombre suffisant, les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) de la région procèdent à l'embauche de manière concertée pour combler les besoins estivaux. Ce processus est appuyé par l'Agence régionale des services de santé et des services sociaux.

Toutefois, au CSSS de Jonquière, il y a une dizaine d'années, plusieurs changements organisationnels ont occasionné la fermeture de nombreux postes d'infirmières à temps complet et à temps partiel, ce qui a entraîné le déplacement d'une partie de nos infirmières d'expérience vers d'autres établissements. Depuis quelques années, une vague importante de départs à la retraite s'est aussi amorcée. Ces facteurs contribuent à réduire grandement le nombre d'infirmières d'expérience. De la même façon, un autre élément ralentit le développement de l'expertise chez nos jeunes infirmières : les nombreux congés de maternité en début de carrière. Ce phénomène est particulièrement présent dans les secteurs de soins spécialisés. Comme la pratique infirmière dépasse largement la maîtrise des situations courantes, il est difficile pour l'organisation de former la relève pour ses soins critiques.

Le défi est de taille pour le CSSS. Il faut accroître l'expertise de nos jeunes en peu de temps tout en disposant de moins de ressources expérimentées. Cette situation est une grande préoccupation pour le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII). La créativité s'impose pour trouver des solutions afin de soutenir nos jeunes et de faciliter le transfert des connaissances par nos infirmières d'expérience et ainsi, avoir une relève habilitée dans tous les secteurs, le plus rapidement possible. Actuellement, nous utilisons des moyens pour contrer ce phénomène, tels le parrainage des novices par des infirmières expérimentées, le tutorat et le soutien par les pairs. La direction des soins infirmiers, pour sa part, apporte un appui intensif de plusieurs façons. Durant la période de probation, une visite quotidienne sur les départements est effectuée par une conseillère en soins, afin de vérifier si les CEPI ont des besoins particuliers. En tout temps, ces dernières peuvent communiquer avec une conseillère ou une coordonnatrice. Un cahier de suivi, contenant le profil de chaque nouvelle embauchée, est utilisé pour suivre les CEPI dans l'organisation. En plus, les conseillères en soins demeurent en lien étroit avec les gestionnaires et les assistantes infirmières-chefs des unités de soins et cela, pendant toute la durée de la période de probation. Tous ces mécanismes permettent d'identifier rapidement les difficultés et d'apporter les correctifs nécessaires.

Toutefois, nous devons poursuivre nos efforts pour continuer d'encourager nos infirmières d'expérience à maintenir une écoute et un discours encourageant pour les jeunes, en plus du soutien clinique. Actuellement, les nouvelles embauchées ont un statut très précaire et travaillent dans plusieurs secteurs d'activité différents. Il faut trouver des solutions pour stabiliser les jeunes dans l'organisation et développer un sentiment d'appartenance.

Pour le CECII, adhérer à la profession infirmière, c'est aussi s'engager à respecter et honorer ses valeurs et ses règles. Nos valeurs professionnelles se traduisent tant dans la prestation directe des soins que dans la relation entre les infirmières. Une des valeurs importantes demeure pour nous la qualité des soins. En ayant une approche novatrice de solidarité, de souplesse et d'ouverture, nous pourrions accroître davantage la responsabilisation et le respect entre toutes les infirmières. Nous

pourrons ainsi développer et maintenir au quotidien un milieu de travail intéressant et stimulant. Il faut donc innover pour permettre à l'organisation de continuer d'assurer des services de qualité et sécuritaires.



*Anny Lalancette
Présidente du CECII,
CSSS de Jonquière
lorsqu'elle a rédigé
cette chronique*



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[< retour à la table des matières](#)

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

Comment améliorer la qualité de la pratique clinique en première ligne

Une équipe de chercheurs de l'Université de Montréal, dirigée par la D^{re} Marie-Dominique Beaulieu, vient de lancer une étude d'envergure dans trois régions du Québec : Montréal, la Mauricie-Centre du Québec et la Montérégie. Il s'agit de la première étude réalisée dans la province qui permettra d'obtenir des informations à la fois sur l'expérience de soins vécue par les patients et la qualité technique des soins prodigués. Les objectifs de cette étude sont d'identifier les facteurs organisationnels qui appuient des pratiques de première ligne de qualité, en portant une attention particulière au travail en équipe et à la continuité des soins.

Une soixantaine de milieux cliniques seront échantillonnés au hasard et invités à participer. Dans ces milieux, 45 patients suivis pour une maladie chronique ainsi que 20 patients consultant pour un problème aigu seront recrutés dans la salle d'attente. Ils compléteront un questionnaire sur leur expérience de soins et donneront la permission à l'équipe de recherche de consulter leur dossier médical. L'étude a été lancée en février dernier et le recrutement des cliniques et des patients se déroulera jusqu'en avril 2009. **L'OIIQ est membre du comité des partenaires du Centre de recherche du CHUM dans cette étude.** Nous vous encourageons donc à y participer. Les équipes des cliniques qui participeront à cette étude permettront de trouver des réponses à des questions importantes et d'influencer les décisions concernant la pratique de première ligne au Québec. De plus, elles recevront une rétroaction sur leur pratique et des crédits de formation continue.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

Le mystère Alzheimer

Marie Gendron, docteure en gérontologie et titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, a publié en janvier dernier *Le mystère Alzheimer : l'accompagnement, une voie de compassion*. Dans cet ouvrage, Marie Gendron livre de précieuses suggestions pour accompagner la personne atteinte en respectant sa dignité. Elle présente de riches témoignages attestant que les victimes de l'Alzheimer n'ont pas oublié le langage du cœur ni perdu le sens de l'humour.

Marie Gendron, lauréate du prix Florence – catégorie Engagement communautaire en 2007, a consacré plus de 25 années à la recherche, au partage de son expertise et à l'action auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cette expérience l'a conduite à fonder Baluchon Alzheimer, un service de répit et d'accompagnement destiné aux familles qui gardent à domicile un proche souffrant de cette maladie.



[< retour à la table des matières](#)



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[← retour à la table des matières](#)

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

Comités de l'OIIQ : votre expertise mise à profit

Les membres du Bureau sont à la recherche de candidates pour certains comités de l'Ordre. Voilà l'occasion de mettre à profit votre expertise et d'acquérir une expérience enrichissante tout en créant de nouveaux liens professionnels. Pour tout connaître des mandats des comités ou pour obtenir le formulaire d'inscription, veuillez consulter notre site à l'adresse www.oiiq.org, section « [OIIQ-Comités de l'Ordre](#) ». Votre ordre régional pourra vous fournir des informations supplémentaires au besoin. Le formulaire dûment rempli doit être retourné à votre ordre régional avant le **9 mai 2008**. Nous avons besoin de vous; impliquez-vous!

Comité	Mandat	Postes à combler	Exigences	Réunions/ année
Comité de révision	Novembre 2008 à novembre 2010	▮ 5 infirmières	<ul style="list-style-type: none"> ▮ au moins 10 ans d'expérience dans l'exercice de la profession ▮ avoir démontré une capacité d'analyse des situations problématiques reliées à la discipline et à la déontologie professionnelle ▮ bonne connaissance des lois et règlements professionnels ▮ connaissance de l'anglais, un atout 	10 à 12 d'une journée
Comité d'inspection professionnelle	Novembre 2008 à novembre 2011	▮ 1 infirmière en soins critiques	<ul style="list-style-type: none"> ▮ au moins 7 ans d'expérience dont les 3 dernières dans le domaine des soins critiques ▮ titulaire d'un baccalauréat, préférablement en sciences infirmières ▮ capacité d'analyse des situations problématiques liées à la compétence professionnelle ▮ être reconnue par ses pairs 	8 à 10 d'une journée

Comité des bourses	Novembre 2008 à novembre 2010	3 membres <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 professeure en sciences infirmières au 1^{er} cycle ▶ 2 infirmières cliniciennes spécialisées 2 substituts <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 professeure en sciences infirmières ▶ 1 infirmière clinicienne spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ titulaire au minimum d'un baccalauréat en sciences infirmières ▶ connaissance usuelle de l'anglais 	2 réunions par année pour l'évaluation des demandes de bourses d'études
---------------------------	-------------------------------------	---	---	---



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

Présidente du Congrès 2008

Louise Potvin assurera la présidence de l'édition 2008 du congrès annuel de l'OIIQ. Après avoir mené une carrière en soins infirmiers et occupé de nombreux postes de gestion au sein de différents hôpitaux, Mme Potvin est, depuis 2006, directrice générale adjointe du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Pierre-Boucher.

Récipiendaire du prix Florence – catégorie Leadership en 2006, Louise Potvin incarne à elle seule toutes les qualités du gestionnaire contemporain. Femme remarquable, elle est sans contredit une source de motivation et d'inspiration pour de nombreuses infirmières.

Dans un contexte de pénurie, elle a conçu un plan stratégique et organisationnel pour attirer et retenir le personnel infirmier qui a donné d'excellents résultats. Rassembleuse extraordinaire, leader en soins infirmiers, chef de file en gestion, Louise Potvin a fait de l'innovation et du travail d'équipe son image de marque.



Louise Potvin



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[< retour à la table des matières](#)

Comité jeunesse :

une nouvelle vitrine sur le site de l'OIIQ

Le Comité jeunesse a profité du dernier congrès de l'OIIQ pour présenter sa nouvelle section sur le site de l'Ordre et inviter les visiteurs à s'y rendre pour participer au concours « 10^e anniversaire Comité jeunesse » et ainsi courir la chance de gagner un iPod nano. Le concours a connu un vif succès! L'heureuse gagnante est Sophal Suos, étudiante en soins infirmiers au Collège Bois-de-Boulogne. Venez visiter le Comité jeunesse sur le Web à l'adresse www.oiiq.org.



Julie Poirier, présidente du Comité jeunesse, procède au tirage d'un iPod nano.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[← retour à la table des matières](#)

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

Appel de communication

Expertise recherchée pour le Congrès 2008

L'édition 2008 du congrès de l'OIIQ s'est déjà mise en branle. Ce grand rassemblement se déroulera les 3 et 4 novembre prochain, à Montréal. Toutefois, pour produire un événement d'envergure, le comité organisateur invite des infirmières qui se démarquent dans leur secteur d'activité par leurs compétences et leur dynamisme.

Vos pairs pourraient bénéficier de votre savoir-faire, de vos réalisations, projets ou recherches en soins infirmiers? Si oui, n'hésitez pas à partager votre expertise et devenez un leader dans votre domaine. Le Congrès 2008 de l'OIIQ vous offre une tribune exceptionnelle pour ce faire, par le biais de ses ateliers thématiques et de ses séances de communication par affichage.

Pour soumettre une proposition, il suffit de remplir le formulaire disponible sur le site de l'Ordre à l'adresse www.oiiq.org, section « [Événements et formation](#) ». Les propositions de communications doivent être transmises au plus tard le 4 avril prochain à l'OIIQ. Un comité scientifique, composé d'infirmières provenant de différents milieux de soins, procédera par la suite à la sélection des meilleures propositions de façon anonyme.

Pour plus de renseignements, composez le 514 935-2505, poste 264, ou le 1 800 363-6048.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

Précisions sur l'achat et la vente de vaccins par les infirmières



À la suite de la *Chronique déonto* parue dans *Le Journal* de septembre – octobre 2007 intitulée « La vente de vaccins par les infirmières - Modifications au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* », des questionnements nous ont été adressés et nous amènent à apporter les précisions suivantes.

Au Québec, c'est le pharmacien qui est habilité à vendre des vaccins et autres médicaments nécessitant une ordonnance. Par contre, des exceptions sont prévues pour certains professionnels habilités à prescrire des médicaments. Ceux-ci peuvent vendre les médicaments qu'ils administrent à leurs patients (ex. médecin) ou qui sont rattachés à leurs activités professionnelles (ex. médecins vétérinaires).

À la suite des représentations de l'OIIQ du Québec et de l'Ordre des pharmaciens du Québec, des modifications au *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments*¹ ont été adoptées le 13 septembre 2007 pour permettre à l'infirmière d'acheter et de vendre des vaccins qu'elle administre conformément au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) et que le client doit payer. Il s'agit en fait des vaccins qui font l'objet d'une indication au PIQ, mais qui ne sont pas visés par le programme de gratuité du ministère de la Santé et des Services sociaux, tels que les vaccins destinés aux voyageurs.

Comme ce règlement vise à régulariser la situation des infirmières par rapport à l'achat et à la vente de vaccins, certaines règles s'appliquent. Bien qu'il ait été toléré auparavant que l'infirmière s'approvisionne en vaccins auprès de fabricants, l'entrée en vigueur des modifications au *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments* vient régulariser et déterminer les conditions d'achat et de vente de vaccins par les infirmières.

Concernant l'**achat de vaccins**, ce règlement permet à l'infirmière de se procurer auprès d'un pharmacien, pour usage professionnel, un vaccin destiné à être administré dans le cadre d'une activité découlant de la *Loi sur la santé publique*. L'infirmière ne peut se procurer de vaccins d'une autre source, comme par exemple d'un fabricant. Pour obtenir un vaccin, l'infirmière doit transmettre au pharmacien une demande écrite contenant son nom, son numéro de téléphone, son numéro de permis, sa signature, le nom et la forme pharmaceutique du vaccin, la quantité désirée et la mention « Pour usage professionnel ».

En ce qui a trait à la **vente de vaccins**, ce règlement lui permet aussi de vendre un vaccin aux clients à qui elle l'administre et a nécessité que le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* soit adapté à cette nouvelle pratique².

Rappelons que la vente de vaccins est soumise aux obligations déontologiques inhérentes à la fixation et au paiement des honoraires. Ainsi, le montant demandé pour le vaccin doit être juste et raisonnable. Sur son relevé d'honoraires, en plus des renseignements relatifs aux soins et services infirmiers, l'infirmière devra indiquer spécifiquement le prix de vente du vaccin afin de fournir aux clients l'information nécessaire à une décision éclairée.

Sylvie Truchon
Syndic

¹ Règlement modifiant le *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments* (2007) G.O. 2, 3598

² Règlement modifiant le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (projet) (2007) G.O. 2, 5622

Lorsque les modifications au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* seront en vigueur, un exemplaire de ce dernier sera acheminé à tous les membres de l'Ordre.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mars / Avril, Vol. 5 No 4

[← retour à la table des matières](#)

Congrès 2009

Le SIDIEF sous le charme de Marrakech

Le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) donne rendez-vous aux infirmières et infirmiers de la francophonie à son IV^e Congrès mondial. Il se tiendra au Palais des congrès de Marrakech, ville impériale du Maroc, du 7 au 11 juin 2009 sur le thème « Le savoir infirmier, promoteur du développement humain ».

Cet événement se tiendra sous le haut patronage de son Altesse Royale La Princesse Lalla Salma. Il est organisé en partenariat avec l'Association marocaine des sciences infirmières et techniques sanitaires et l'Association Lalla Salma de lutte contre le cancer.

Plus de 1500 infirmières et infirmiers provenant d'au moins 25 pays de la francophonie, des cliniciens, des professeurs et des chercheurs en soins infirmiers, des décideurs et des gestionnaires du système de santé, des médecins et des sages-femmes participeront à ce congrès.

Des conférenciers d'envergure internationale se partageront la tribune lors de ce grand rassemblement unique en son genre. Des ateliers porteront sur les quatre grands volets de la profession, soit la pratique, la gestion, la formation et la recherche. De nombreuses activités permettront aux participants de se ressourcer et d'échanger grâce, entre autres, aux communications orales et par affichage, aux sessions de formation continue, aux forums et aux symposiums.

Durant les quatre jours du congrès, les participants aborderont les grands enjeux sociosanitaires mondiaux, ainsi que ceux associés à la formation des infirmières et infirmiers, à la diffusion des résultats de recherche, au partage des expériences vécues et à la mise en commun des réflexions menées en différents lieux de la francophonie mondiale.

C'est dans le cadre enchanteur de Marrakech, qu'on surnomme « La perle du sud », que se déroulera le grand rassemblement du SIDIEF. Carrefour entre l'Europe et l'Afrique, le Maroc possède un charme exceptionnel et jouit d'un patrimoine naturel et architectural hors du commun. Marrakech est le cœur historique du Maroc avec ses vestiges des XI^e et XII^e siècles et ses nombreux trésors comme le palais royal d'été, les jardins de l'Agdal, la mosquée de Koutoubia et la fameuse place Djemaa el-Fna. Dès que le soleil se retire, cette place se transforme en théâtre à ciel ouvert avec ses amuseurs publics, ses conteurs d'histoires, ses charmeurs de serpents et ses cracheurs de feu. Dépaysement garanti!

Voilà donc un rendez-vous à ne pas manquer pour tous les professionnels de la santé, infirmières, gestionnaires et décideurs. Consultez le site Web du SIDIEF afin de connaître tous les détails de son IV^e congrès : www.sidief.org.



Tout un programme!

- ▀ Des grands conférenciers internationaux;
- ▀ Des symposiums réunissant les leaders de la francophonie sur de grandes thématiques et des enjeux sociosanitaires;
- ▀ Plus de 200 communications livrées en ateliers thématiques touchant la pratique clinique, la formation, la recherche, la gestion ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- ▀ Une séance de communication par affichage;
- ▀ Un événement étudiant;
- ▀ Des sessions de formation continue;
- ▀ Un programme de visites professionnelles;
- ▀ Une grande exposition;
- ▀ Un programme d'activités festives.

De grandes thématiques de santé!

- ▀ La cancérologie;
- ▀ La réduction de la mortalité infantile;
- ▀ L'amélioration de la santé maternelle;
- ▀ La lutte contre le VIH/sida, paludisme et autres pandémies;
- ▀ Les grandes menaces épidémiques;
- ▀ La promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes;
- ▀ Le rôle des infirmières et infirmiers dans le développement d'un environnement durable.

